

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20/02/2025

Date de convocation : 14/02/2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élue : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Marie Agnès FAYOLLE, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Lionel RICHARD, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE.

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Yoan MAMMERI, Joël GUINAND, Bernadette MARTIN, Arnaud MOUNIER.

N° 01.02.25

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS

Le plan de mobilité des territoires lyonnais vise à définir, d'aujourd'hui à 2040, les grands principes de mobilité des personnes (voiture, transport collectif, vélo, marche à pied...), de transport de marchandises, de circulation et de stationnement.

SYTRAL mobilités est chargé de son élaboration à l'échelle de la métropole de Lyon et 11 intercommunalités du Rhône qui composent son périmètre d'intervention, soit 263 communes et 1.9 million d'habitants.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais repose sur les grands principes suivants :

- 1. La contribution à la mise en œuvre des différents projets de territoire** au travers notamment de mesures visant à articuler davantage le développement du territoire et les politiques de mobilité
- 2. Le développement de solutions de mobilité durable**, visant à favoriser les transports collectifs, le covoiturage, la marche, le vélo et à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, mais aussi à construire les conditions permettant le développement d'alternatives au transport routier de marchandises ;
- 3. L'amélioration de l'accessibilité** pour tous les territoires, y compris les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, en renforçant l'offre de transports collectifs et les infrastructures ;
- 4. La sécurité et l'inclusivité des déplacements**, avec un objectif de diminution des accidents et de meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite ;
- 5. La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique**, en réduisant les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ;
- 6. La gestion multimodale des déplacements**, notamment par l'amélioration des conditions d'intermodalité, des itinéraires cyclables et des offres de covoiturage.

Le 21 Novembre 2024, Le Conseil d'administration de SYTRAL
de Plan de Mobilités des territoires lyonnais élaboré à l'échelle

Mobilités a arrêté le projet
de son ressort territorial.

Envoyé en préfecture le 15/03/2025
Reçu en préfecture le 15/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-216900621-20250220-01_02_25-DE

Conformément à l'article L1214-28-2 du code des transports, le
Mobilités sollicite l'avis du conseil communautaire de la CCMDL et des conseillers
municipaux de toutes les communes.

Conformément à l'article R1214-4 du code des transports, le délai dont disposent les
personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité est
de trois mois à compter de la transmission du projet. L'avis qui n'est pas donné dans ce
délai est réputé favorable.

Monsieur le maire demande de se prononcer sur le plan de Mobilité des territoires
Lyonnais

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
& après en avoir délibéré

- 1° - **APPROUVE** le plan de mobilité des territoires lyonnais ;
- 2° - **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Adeline Durand", is written over a horizontal line.